



## ARRÊTÉ

relatif à la modification de la dénomination  
d'une artère sur le territoire des communes  
du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy

du 3 mai 1989

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Pregny-Chambésy du  
20 janvier 1989;

vu l'accord de la commune du Grand-Saconnex du  
1er février 1989;

vu le préavis de la commission cantonale de  
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et  
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

## A R R E T E

Il est donné le nom de

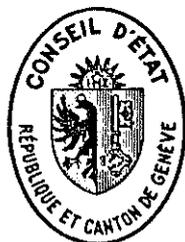
*CV60500* chemin de la Rirole (liseron des champs), au tronçon du chemin de la  
Vie-des-Champs compris entre la route des Morillons et le chemin des  
Crêts-de-Pregny.

L'arrêté du 8 mars 1976 point 8 est modifié en conséquence.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er juillet 1989.

Communiqué à :

|             |      |
|-------------|------|
| Intérieur   | 3 ex |
| Travaux     | 3 ex |
| Police      | 2 ex |
| Finances    | 1 ex |
| Bur. habit. | 1 ex |
| Sautier     | 3 ex |
| Serv. L.G.  | 2 ex |



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*R. H. [Signature]*